

Titre Professionnel Contrôleur technique de véhicules légers

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFPA ENTREPRISES
DR Entreprises Nouvelle-Aquitaine
MC_PSR_NOUVELLE_AQUITAINE@AFPA.FR

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau Préqualification (Niveau 2 européen)

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

- Diplôme minimum de niveau CAP-BEP dans la maintenance automobile exigé (sachant qu'un niveau BP/BAC PRO serait préférable)- Expérience minimale d'un an dans la réparation automobile (emploi de mécanicien ou de technicien)- Permis de conduite B obligatoire (voitures particulières)- Savoir lire et assimiler de longs textes réglementaires écrits en langue française A noter que pour obtenir, après cette formation, l'autorisation d'exercer dans ce métier, le bulletin n°2 du casier judiciaire devra être vierge (bulletin consultable uniquement par l'administration).

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Réaliser le contrôle technique des véhicules légers, conformément à la réglementation en vigueur

Contenu et modalités d'organisation

La formation se compose de 4 modules, complétés par 2 périodes en entreprise. Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, prise de connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (1 semaine) Module 1. Cadre général du contrôle technique réglementaire des véhicules légers en France : introduction au contrôle technique réglementaire des véhicules légers - consolidation du socle de connaissances de technologie automobile pré-requis à l'emploi de contrôleur technique (6 semaines) Module 2. Fondamentaux de connaissance professionnelle de niveau IV prérequis à l'emploi de CTVL : acquisition de nouvelles connaissances techniques en automobile indispensables à la formation de CTVL (4 semaines) Période en entreprise (3 semaines) Module 3. Procéder au contrôle technique réglementaire des véhicules légers : appropriation et maîtrise des dispositions réglementaires en vigueur s'appliquant au contrôle technique des véhicules légers ainsi qu'à leur réception et leur immatriculation - vérification des exigences réglementaires de mises en oeuvre des matériels de contrôle - réalisation des contrôles techniques, des contre-visites et des contrôles techniques complémentaires des véhicules légers - accueil du client, prise en charge du véhicule et explicitation du procès-verbal (6 semaines) Module 4. Contribuer aux opérations de suivi d'exploitation et d'évaluation du système qualité du contrôle technique des véhicules légers : exploitation d'un logiciel de contrôle technique - mise en oeuvre des procédures du système qualité et exploitation des indicateurs et des statistiques d'activité (2 semaines) Période en entreprise (3 semaines) Session d'examen (1 semaine)

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

Titre professionnel contrôleur technique de véhicules légers - Niveau 4 :
Baccalauréat (Niveau 4 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00332777	du 27/03/2023 au 12/10/2023	Pau (64)	AFPA PAU		MON COMPTE FORMATION	FPC
00332778	du 13/10/2023 au 24/04/2024	Pau (64)	AFPA PAU		MON COMPTE FORMATION	FPC
00332779	du 04/07/2023 au 23/01/2024	Pau (64)	AFPA PAU		MON COMPTE FORMATION	FPC
00332780	du 24/01/2024 au 31/07/2024	Pau (64)	AFPA PAU		MON COMPTE FORMATION	FPC